

# LES ORGANISATIONS SYNDICALES : CGT . FO. UNSA. CFTC. CGC. DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Montreuil, le 15 décembre 2003

**Monsieur Claudy Lebreton  
Président du conseil supérieur  
De la fonction publique  
territoriale**

**Monsieur le Président du CSFPT,**

Le 1<sup>er</sup> octobre nous nous adressions à **Monsieur le Ministre de la fonction publique** pour lui faire part de notre exigence d'ouverture immédiate de négociations salariales portant sur :

- « -le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions de retraite au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1er janvier 2000, par une revalorisation du point d'indice de 3.6 % (valeur au septembre 2003) ;
- le traitement contentieux accumulé ;
- les indispensables mesures bas salaire avec le relèvement du minimum Fonction publique, véritable « **sous-SMIC** » ;
- les dispositions touchant à l'amplitude de la grille et des carrières ;
- les nécessaires prises en compte des qualifications , débloques des carrières et amélioration des promotions ;
- des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités. »

Force est de constater que les réponses apportées par le **Ministre de la Fonction publique** au nom du gouvernement ne tiennent pas compte de nos demandes et des attentes des personnels :

- refus de revaloriser les traitements pour 2003 et les années antérieures ;
- perspective d'une hausse de seulement 0.5 % du point d'indice pour 2004, ce qui engendre une baisse sans précédent du pouvoir d'achat.

De plus , pour accompagner ces décisions que nous condamnons, le **Ministre** propose au nom du gouvernement :

- une conférence de méthode sur les rémunérations ;
- un observatoire des rémunérations.

Au bout du compte, aucune réponse n'est apportée à notre demande d'ouverture immédiate d'une négociation salariale.

Ces orientations mettent en cause la place centrale du point d'indice dans l'évolution de la rémunération des agents.

Au-delà de la question salariale, nous faisons le constat de l'absence réel de dialogue social. Nous sommes systématiquement mis devant le fait accompli et notre participation dans les organes de concertation ou groupes de travail n'a plus d'autre objet que de nous faire cautionner des décisions déjà prises unilatéralement par le gouvernement.

C'est le cas notamment de la remise en cause des 35 heures par la suppression d'un jour férié. Nous renouvelons notre exigence de négociations salariales qui permettent d'établir les conditions d'un dialogue social digne de ce nom.

Pour ces raisons, nous ne siégerons pas au **Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale** du **17 Décembre 2003**

Recevez **Monsieur le Président** nos sincères salutations.

Pour la **CGT**  
Guy.NICKLES

Pour **FO**  
Serge BECUWE

Pour l'**UNSA**  
Antoine BREINING

Pour la **CFTC**  
René RICOT

Pour la **CGC**  
Jean-Pierre ARNAUD